

## **SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Maire.

Date de convocation : 15/11/2013.

**Présents** : Mme DESURIER-LAFLEURIEL, Mme BOBIER, MM. BOUCHON, CHALMIN, DESPRET, Mme GUILLEMOT (arrivée en retard en raison d'une réunion au S.I. Collège de Bourbon l'Archambault), M. LECOCQ, Mmes MEUNIER, POPY, THUARD et M. VERNIS.

M. BOUCHON a été élu secrétaire de séance.

### **RENOVATION DE L'APPARTEMENT DU REZ DE CHAUSSEE, FAUBOURG DE LA MADELEINE :**

A près avoir pris connaissance des devis des entreprises ADELARD, ROCHE et JUGY, pour la fourniture et l'installation d'éléments sanitaires, le conseil municipal retient l'offre de M. Jean-Marc JUGY, s'élevant à : 1 043,65 €HT.

### **VESTAIRES DU STADE MUNICIPAL :**

Mme le Maire fait part de l'effraction commise récemment dans ces locaux. Rien n'a été volé mais trois portes fracturées doivent être remplacées. La dépense a été chiffrée par l'Atelier DETERNE Frères à 2 900 €HT et devrait être partiellement financée par l'assurance.

### **LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE – CESSION A LA SEAU :**

Suite à sa délibération du 3 septembre 2013, le Conseil Municipal :

- Accepte de céder à la SEAU, pour la somme globale de 10 000 €, les parcelles destinées à l'aménagement du futur lotissement (cadastrées section H n° 527, 591 et 592), pour une superficie de 6 670 m<sup>2</sup>,
- Décide de confier la rédaction de l'acte de vente à l'étude de Bourbon l'Archambault,
- Donne toutes délégations utiles à Mme le Maire.

### **MISE A DISPOSITION DU STADE MUNICIPAL :**

Suite à une nouvelle demande présentée par l'association Bourbon Sportif Foot, le Conseil Municipal révisé, comme suit, sa délibération du 18 octobre 2013 :

#### Utilisation en journée :

- 15 € par match si l'association assure la tonte du terrain,
- 18 € par match si cet entretien est réalisé par la commune.

#### Utilisation en nocturne (avec éclairage) :

- 18 € par match si l'association assure la tonte du terrain,
- 30 € par match si cet entretien est réalisé par la commune.

### **CREATION D'UN ITINERAIRE GR DE RANDONNEE PEDESTRE :**

Mme le Maire fait part du souhait de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre de créer un itinéraire GR (Grande Randonnée) de liaison reliant St Bonnet-Tronçais au GR 300, et empruntant la voie communale dite « chemin de Pouzy-Mésangy aux Barreaux

et aux Drugnaux ». Ce projet de tronçon, d'une longueur de 55 km, amènera ainsi les randonneurs à découvrir la forêt de Tronçais, le bocage nord et le Val d'Allier et favorisera le développement touristique du territoire. Si la commune donne son accord, le chemin rural concerné devra faire l'objet d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR). Mme le maire rappelle les objectifs de ce plan et expose tout l'intérêt d'une telle inscription pour la sauvegarde des chemins des communes.

Invité à prendre connaissance des pièces du dossier et à rendre leur avis, les membres du Conseil :

- **APPROUVE** la création de l'itinéraire GR 303 reliant St-Bonnet-Tronçais au GR 300,
- **S'ENGAGE** à conserver le caractère public et ouvert des chemins,
- **ACCEPTE** le balisage et la mise en place de panneaux signalétiques conformes à la Charte départementale du balisage et à la Charte FFRP,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer, avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Allier, la convention prévue.

Au titre de la protection de ses chemins ruraux, et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** l'inscription nouvelle au PDIPR du chemin rural suivant :
  - 1 Chemin de Pouzy-Mésangy aux Barreaux et aux Drugnaux.

### **NUMEROTATION DES LIEUDITS :**

Après avoir pris connaissance des travaux de la commission communale et tranché quelques points particuliers, le Conseil Municipal adopte les modifications proposées en matière de dénomination et de numérotation des lieudits de la commune et entérine également la nouvelle appellation des places de l'Eglise et de la mairie qui deviendront respectivement les places Françoise Cléménçon et Marguerite Chanier.

### **PROTECTION SOCIALE DES AGENTS COMMUNAUX :**

Comme elle s'y était engagée, Mme le Maire fait part des possibilités offertes aux communes de participer au financement de la protection sociale complémentaires de leurs agents, en matière de santé (maladie – maternité) et/ou de prévoyance (incapacité – invalidité et décès). Les collectivités peuvent opter entre deux procédures :

- 1) **La labellisation** : chaque agent choisit librement la protection qui lui convient parmi les garanties labellisées nationalement et l'employeur accorde une participation, s'il le souhaite. En ce qui concerne la commune, trois agents bénéficient d'un contrat labellisé pour le risque santé.
- 2) **La convention de participation** : à l'issue d'un appel à concurrence, l'employeur sélectionne un seul opérateur qui bénéficiera de l'exclusivité de sa participation et auquel les agents seront libres d'adhérer ou non.

Suite à ces explications, les membres chargent Mme le Maire de recueillir des informations plus précises sur la protection complémentaire « Prévoyance ».

### **AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :**

#### **Convention de participation financière dans le cadre de l'organisation de formations territorialisées :**

Le Conseil autorise Mme le Maire à passer convention avec la Communauté de Communes en vue de la mise en place, en lien avec le CNFPT, de formations de proximité destinées aux personnels territoriaux.

#### **Instauration d'une taxe de séjour :**

Suite à une récente décision de l'assemblée communautaire, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014, toutes les personnes séjournant à titre onéreux sur le territoire sans y être redevables d'une

taxe d'habitation, devront s'acquitter d'une taxe de séjour variable selon le type et la catégorie d'hébergement (de 0,20 € à 0,80 € par personne et par nuitée). Le produit collecté sera entièrement affecté au développement touristique et à l'accueil. Une taxe départementale additionnelle de 10% (de 0,02 € à 0,08 €) s'appliquera, par ailleurs, de droit.

## **FINANCES LOCALES :**

### **Réajustements budgétaires :**

En raison de la sous-estimation de la participation communale due à l'A.T.D.A., le Conseil Municipal procède au réajustement budgétaire suivant :

### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
022 Dépenses imprévues	- 5,00 €		
6554 Contrib. organismes	+ 5,00 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	

### **Dématérialisation :**

Mme le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans ce nouveau procédé d'échanges comptables avec les services du Trésor Public et vient de débiter la phase d'expérimentation, faisant ainsi partie des premières communes du secteur à appliquer ce type d'échanges.

## **AFFAIRES SCOLAIRES :**

### **Réforme des rythmes scolaires :**

Mme le Maire avise les élus du dépôt d'un avant-projet éducatif territorial auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Les deux ATSEM en poste acceptent d'intervenir dans le cadre de la nouvelle organisation de la semaine scolaire : Marianne LOTTIN assurera l'encadrement des T.A.P. (mardi et vendredi, de 13h45 à 14h25) et Sabrina LAMY secondera l'enseignante le mercredi matin.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

A.T.E.S.A.T. : Mme le Maire annonce l'arrêt définitif, au 31/12/2013, des missions d'assistance technique fournies par les services de l'Etat.

Chantier EDF Limoise - Pouzy : Ces travaux prévoient le remplacement de 10,7km d'artères aériennes HT (20 000 volts) par 13km d'artères HT souterraines, soit un investissement de 803 000 €. Bien que les communes de Limoise et Pouzy-Mésangy soient essentiellement concernées, la nouvelle exploitation du réseau se répercutera aussi sur le territoire alentours. De nouveaux transformateurs, mieux intégrés au paysage, seront mis en place et le S.D.E. 03 procédera, en coordination, à la dissimulation de son réseau basse tension.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

L'ordre du jour étant épuisé, Vincent LECOQCQ intervient pour parler de son souhait d'organiser une exposition, dans le cadre du centenaire de la guerre de 1914-1918. Il invite donc les membres du Conseil à relayer son appel à témoignages sur cette période (photos, lettres, objets, etc...)

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée.